



COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION A DISTANCE DES MAITRES

Abidjan, le 31 mai 2013

RESOLUTION D'ABIDJAN

Nous, Ministres des pays participant à l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Haïti, Liban, Niger et République Démocratique du Congo), l'Administrateur de l'OIF et le Recteur de l'AUF, réunis à Abidjan le 31 mai 2013 au sein du Comité de pilotage d'IFADEM, sommes parvenus aux conclusions et recommandations suivantes :

1. CONSIDERANT les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de l'éducation pour tous (EPT), en particulier, la scolarisation primaire universelle (SPU) en 2015 et le sixième objectif de l'EPT qui vise à «améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante » ;
2. RECONNAISSANT que la SPU et les objectifs de l'EPT ne seront vraisemblablement pas atteints en 2015 dans de nombreux pays malgré des progrès notables, selon les conclusions de l'UNESCO ;
3. RAPPELANT le rôle primordial de l'enseignant dans l'amélioration de la qualité de l'éducation ;
4. CONSIDERANT la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), qui engage les acteurs et les bénéficiaires de l'aide au développement à agir selon des principes d'appropriation (rôle prédominant des pays partenaires), d'alignement (les donateurs s'alignent sur les stratégies des pays partenaires), d'harmonisation des actions des donateurs pour une plus grande efficacité collective, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle ;
5. CONSIDERANT le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011), qui réaffirme ces principes à travers quatre axes fondamentaux que sont l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, les partenariats pour le développement ouverts à tous, enfin la transparence et la redevabilité réciproque ;
6. NOUS REFERANT aux textes fondateurs d'IFADEM :
 - 6.1. La Déclaration de Bucarest adoptée lors du XIe Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie (28-29 septembre 2006), dont l'article 33 stipule : « *l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie, sur la base de leurs expériences et de leurs acquis, proposeront une initiative commune destinée à accroître l'offre des programmes et contenus de formation axés sur les technologies éducatives* » ;
 - 6.2. La Résolution sur la langue française adoptée lors du XIIe Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie réunis à Québec (17-19 octobre 2008), qui stipule : « [...] *demandons à la Francophonie d'accompagner les États qui s'engagent en faveur du français, pour contribuer à garantir un enseignement public et privé de qualité dans un environnement multilingue, à tous les niveaux de la formation, et à cette fin : - sollicitons un renforcement des programmes de formation initiale et continue*

des enseignants, notamment en appuyant l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres [...] » ;

- 6.3. La Déclaration de Montreux adoptée lors du XIII^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie (22-24 octobre 2010), dont l'article 44 stipule : « *Nous réitérons notre soutien aux actions francophones dans le domaine de l'éducation, telle l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), dont les effets multiplicateurs sont avérés pour nos populations, et demandons à l'OIF et à l'AUF de poursuivre son déploiement, en priorité en Haïti* » ;
- 6.4. La Déclaration de Kinshasa, adoptée lors du XIV^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie (13-14 octobre 2012), dont l'article 50 stipule : « *Nous notons avec satisfaction l'extension de l'Initiative pour la formation à distance des maîtres (Ifadem)* » ;
- 6.5. La convention-cadre relative à la gestion et au déploiement de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) 2011-2013, conclue entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie le 17 juin 2011 ;
- 6.6. Les accords-cadres conclus entre l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie et les pays concernés, ainsi que leurs avenants signés, notamment avec les partenaires techniques et financiers ;
7. RAPPELANT la finalité d'IFADEM : IFADEM a pour but d'améliorer la qualité de l'éducation de base, en se concentrant sur la formation continue des enseignants du primaire. IFADEM s'appuie sur un dispositif hybride, associant tutorat, formation à distance et présentielle et usage des technologies de l'information et de la communication. Elle cible prioritairement les zones rurales. IFADEM accompagne les Etats et gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles stratégies de formation professionnelle des enseignants ;
8. RAPPELANT la Stratégie de la Francophonie numérique – Horizon 2020, adoptée lors du XIV^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie (Kinshasa – 13-14 octobre 2012) ;
9. GARDANT À L'ESPRIT les évaluations menées aux niveaux national et international, ainsi que leurs conclusions à l'égard du bien-fondé de l'Initiative, de ses modalités de mise en œuvre et de ses résultats ;
10. INSISTANT sur la légitimité d'IFADEM dans ses actions de soutien et d'appui à l'amélioration et à la modernisation des systèmes éducatifs ;
11. RECONNAISSANT les efforts déployés pour une éducation de qualité pour tous, par tous les acteurs de la coopération éducative internationale, notamment la Conférence des ministres de l'éducation des Etats et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), l'UNESCO, l'UNICEF, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), l'initiative Education avant tout, lancée par le Secrétaire général des Nations unies, la Banque africaine de développement, ainsi que les agences de coopérations bilatérales ;
12. RECONNAISSANT que les caractéristiques suivantes d'IFADEM ont grandement contribué aux résultats probants obtenus :
 - 12.1. La mise en place d'instances de gouvernance nationales et régionales chargée du pilotage et de la mise en œuvre ;
 - 12.2. Les principes de phasage (expérimentation puis déploiement) et de co-construction par des experts nationaux et internationaux ;
 - 12.3. La production endogène de supports de formation contextualisés ;
 - 12.4. Le renforcement des capacités des acteurs de l'Initiative ;
 - 12.5. Le choix des enseignants comme cible principale du dispositif ;
 - 12.6. La durée suffisamment longue de la formation des enseignants ;

- 12.7. La valorisation professionnelle du parcours de formation par les ministères, source essentielle de motivation des enseignants ;
- 12.8. Le tutorat de proximité qui accompagne les enseignants durant leur formation ;
- 12.9. L'introduction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ;
- 13. **INSISTANT** sur la richesse des possibilités offertes par la formation à distance, en termes de coût et d'efficacité pour répondre au défi de la formation des enseignants et afin d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages ;
- 14. **REAFFIRMANT** la volonté d'améliorer la qualité de l'éducation dans nos différents pays tout en assurant l'équité, en prenant en considération l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les principes du développement durable ;
- 15. **RECONNAISSANT** que l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) apporte une réponse pertinente et novatrice aux défis de la qualité de l'éducation et que son déploiement et sa pérennisation demandent un investissement soutenu de la part de tous les partenaires,
- 16. NOUS NOUS ENGAGEONS à :**
 - 16.1. Garantir une participation dynamique et un engagement durable des acteurs nationaux en charge d'IFADEM ;
 - 16.2. Favoriser l'appropriation des outils et de la méthodologie IFADEM par les acteurs de la formation continue des enseignants ;
 - 16.3. Inscrire IFADEM dans les dynamiques nationales et internationales de la coopération éducative, tout particulièrement dans les programmes sectoriels de l'Education ainsi que dans les requêtes déposées au Partenariat mondial pour l'Education ;
 - 16.4. Favoriser les synergies et les échanges d'informations entre IFADEM et les autres Initiatives, programmes ou projets touchant son périmètre d'intervention, notamment dans le cadre du PME ;
 - 16.5. Valoriser la formation suivie par les maîtres dans le cadre d'IFADEM, par des mesures liées à leurs conditions de travail et/ou à l'évolution de leurs carrières ;
 - 16.6. Tirer parti de l'expérience acquise grâce à IFADEM, la capitaliser au niveau des structures et l'intégrer dans les stratégies de formation continue des enseignants du primaire ;
 - 16.7. Soutenir des activités d'expérimentation et de recherche – y compris de recherche-action – visant à développer une approche multi-acteurs et collaborative permettant la création de meilleures conditions d'apprentissage en favorisant le rôle et la contribution des communautés dans le développement d'un environnement éducatif optimal ;
 - 16.8. Favoriser la coopération Sud-Sud entre les pays participant et allant participer à IFADEM, afin de capitaliser et mettre en valeur les expertises qui y sont développées ;
- 17. RECOMMANDONS** que :
 - 17.1. Soient développés les rapports avec les partenaires techniques et financiers du secteur, tant pour des financements additionnels que sur le plan de l'expertise, afin de pouvoir appuyer les actions d'IFADEM dans la durée et les étendre à de nouvelles zones ;
 - 17.2. Soit soutenue une dynamique de recherche structurée permettant de nourrir des réflexions et de générer de la connaissance autour des thèmes qui intéressent IFADEM ;
 - 17.3. Soient déployés des dispositifs technologiques innovants au service de la formation et de l'apprentissage ;

- 17.4. Soit élaboré un cadre évaluatif des enseignements et des apprentissages réalisés dans le cadre d'IFADEM en recueillant des données sur les processus mis en œuvre, les bonnes pratiques, les contextes locaux et la manière dont ils sont pris en compte afin de mieux comprendre les déterminants des réussites et des difficultés de l'Initiative, d'améliorer les politiques éducatives et enfin de renforcer la professionnalisation des enseignants ;
18. APPELONS le Comité de coordination d'IFADEM à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'accomplissement des activités évoquées ci-dessus ;
19. AFFIRMONS notre plein soutien au Comité de coordination d'IFADEM et lui souhaitons un franc succès dans ses activités et dans la poursuite des hautes missions qui lui sont confiées ;
20. REMERCIONS les partenaires d'IFADEM, particulièrement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence française de développement, l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger, le Ministère des relations internationales du Québec ;
21. REMERCIONS le Comité de coordination IFADEM pour l'organisation et la tenue de la réunion du Comité de pilotage d'IFADEM ;
22. ADRESSONS NOS REMERCIEMENTS les plus chaleureux au Gouvernement et à la population de Côte d'Ivoire pour la qualité de l'accueil, de l'hospitalité et de l'organisation hautement appréciées.

Nous, Ministres en charge de l'éducation de base des pays participant à l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres, Administrateur de l'OIF et Recteur de l'AUF adoptons la présente résolution.

Fait à Abidjan le 31 mai 2013.